

Le Premier Ministre

PARIS le L. 2 JUIN 2004

Le Premier Ministre

à

Monsieur le ministre d'Etat,

Mesdames et Messieurs les ministres

Mesdames et messieurs les ministres délégués et secrétaires d'Etat (pour information)

Par circulaire en date du 25 juin 2003, j'ai demandé à chacun des membres du Gouvernement d'élaborer une stratégie de réforme servant de cadre à la transformation de son ministère. Certains ont profité de ce travail pour définir une véritable stratégie de réforme, ambitieuse et déterminée ; d'autres doivent encore approfondir leur approche.

Comme je l'avais annoncé, vos projets doivent faire l'objet d'un bilan et d'une actualisation annuels.

Je vous demande donc d'adresser au ministre chargé de la réforme de l'Etat, au plus tard le 30 juin prochain, un document synthétique présentant, sous forme d'un tableau de bord, les principaux axes de votre stratégie ministérielle de réforme. Ce document comprendra :

- *le bilan des actions déjà réalisées* ; vous indiquerez l'état d'avancement des chantiers et le degré de réalisation des objectifs qui vous avaient été fixés, notamment par le Parlement.
- *l'actualisation de votre stratégie ministérielle de réforme*, en précisant les actions que vous comptez mettre en œuvre d'ici 2006. Vous veillerez désormais à rendre concrètes, chiffrées et datées l'ensemble de vos propositions. Vous insisterez tout particulièrement sur celles produisant des résultats dans les 18 prochains mois.

Vous êtes bien sûr invités à compléter et à approfondir la stratégie définie en 2003. Vous veillerez notamment, si cela n'a pas été fait, à préciser :

- l'impact de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale sur l'organisation de vos services centraux et déconcentrés ;
- l'impact dans votre ministère de la mise en œuvre du plan ADELE de développement de l'administration électronique, en indiquant les délais de réalisation des projets qui relèvent de votre département ministériel et les gains de productivités qui pourraient en découler ;
- le calendrier de mise en œuvre des mesures d'amélioration de la gestion des ressources humaines, conformément aux orientations de ma circulaire du 24 mars 2003.

Je souhaite que les démarches de changement les plus ambitieuses puissent également comprendre un volet financier, sous forme d'un « contrat de modernisation » préparé avec le ministre chargé du Budget et celui de la réforme de l'Etat. Ce contrat devra être exigeant dans ses objectifs et pourra en contrepartie prévoir, de manière pluriannuelle, une répartition équitable des gains obtenus entre les contribuables, les usagers et les agents publics.

Pour coordonner les travaux du Gouvernement en ce domaine, j'ai décidé de constituer pendant une durée de 6 mois une équipe d'une quinzaine de personnes spécialement en charge du suivi des stratégies ministérielles de réforme. Les corps d'inspection générale¹ mettront chacun à disposition de ce projet deux de leurs membres spécialisés dans la conduite du changement.

Le ministre chargé de la réforme de l'Etat assurera la direction opérationnelle de cette équipe et me rendra compte des résultats obtenus. Il mettra également en place un comité composé de personnalités françaises et étrangères chargées de distinguer les stratégies les plus exemplaires.

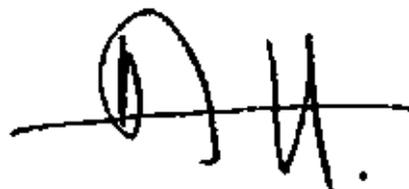
Je vous rappelle que, comme l'an dernier, vous aurez à présenter devant le Parlement votre bilan et vos perspectives de réforme, à l'occasion de la discussion de votre budget.

Enfin, un secrétaire général sera nommé dans chaque ministère dont la taille et les charges de gestion administratives le justifient.

Le secrétaire général sera directement rattaché au ministre et exercera au minimum les deux missions suivantes :

- > *la mise en œuvre de la stratégie de réforme du ministère* ; il sera personnellement responsable de la réalisation des objectifs fixés, du respect des échéances prévues et de la mobilisation la plus efficace des directions de votre département ;
- > *le management des cadres dirigeants et supérieurs* ; auprès du ministre, il veillera à la définition des objectifs qui leur sont assignés, ainsi qu'à la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération prévues par la circulaire du 22 décembre 2003 sur la nomination, les objectifs et la rémunération des directeurs d'administration centrale. Une préfiguration de la rémunération au mérite sera mise en œuvre dès le mois de juillet.

Dans la mesure où l'organisation de votre administration centrale ne se prêterait pas à la création de la fonction de secrétaire général, vous veillerez à m'en exposer les motifs et, en tout état de cause, à désigner auprès de vous un haut fonctionnaire assumant les responsabilités mentionnées ci-dessus.



Jean Pierre RAFFARIN

¹ contrôle général des armées (CGA), comité permanent de coordination des inspections du ministère de l'Agriculture (COPERIC), conseil général des technologies de l'information (CGTI), conseil général des mines (CGM), conseil général des ports et chaussées (CGPC), inspection générale des finances (IGF), inspection générale des affaires sociales (IGAS), inspection générale de l'administration (IGA).